



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 30 avril 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/2007

**D - 20070259**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 30 avril Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

**Excusés :**

M. Stéphan DELAUX, Mme Françoise PUJO, Mme Chrystèle PALVADEAU, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, M. Jacques COLOMBIER,

***Nettoyage des locaux et vitrages de divers établissements municipaux. Signature des marchés. Autorisation.***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer le nettoyage des locaux et vitrages de divers établissements municipaux, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier de consultation élaboré en concertation avec les services concernés.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Bibliothèques : société VIDIMUS pour un montant annuel minimum de 6 000 € T.T.C. et maximum de 18 000 € T.T.C.

Lot n° 2 : Lot 2 – Crèches et haltes garderies :  
Montant minimum annuel 4 000 € TTC et maximum 12 000 € TTC. Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot n° 3 : Divers établissements culturels :  
Montant minimum annuel 15 000 € TTC et maximum 45 000 € TTC. Faute de réponse, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 4 – Musée d'Art Contemporain : société THOMER pour un montant minimum annuel de 80 000 € TTC et maximum de 240 000 € TTC

Lot 5 – Conservatoire National de Région : société GIMN'S pour un montant minimum annuel de 70 000 € TTC et maximum de 210 000 € TTC

Lot 6 – Divers établissements municipaux :  
Montant minimum annuel 12 000 € TTC et maximum 36 000 € TTC. Faute de réponse satisfaisante, ce lot sera relancé en appel d'offres ouvert.

Lot 7 – Foyers d'anciens : société VIDIMUS pour un montant minimum annuel de 3 000 € TTC et maximum de 9 000 € TTC

Lot 8 – Installations sportives : société THOMER pour un montant minimum annuel de 50 000 € TTC et maximum annuel : 150 000 € TTC.

Les marchés à bons de commande seront conclus pour un an reconductibles une fois selon les dispositions de l'article 77-1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33, 40 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 (administration générale de la collectivité) 321 (bibliothèques et médiathèques), 64 (crèches et garderies), 311 (expression musicale, lyrique et chorégraphique), 312 (arts plastiques et autres activités artistiques), 322 (musées), 61 (services en faveur des personnes âgées), 411 (salles de sports, gymnases), 412 (stades), 414 (autres équipements sportifs ou de loisirs), article 6283.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Jean-Michel GAUTÉ**  
Adjoint au Maire

